

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE,
DE LA PROMOTION DE LA
FEMME ET DE L'ALPHABETISATION**



**MINISTERE DES
ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET
SECONDAIRE**

MINISTERE DE LA SANTE

**PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES
GROSSESSES ET MARIAGES CHEZ LES
ADOLESCENTES EN MILIEUX SCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE AU TOGO**

2015-2019



TOGO

Contenu

LISTE DE SIGLES	iii
LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES	iv
I. INTRODUCTION	1
II. ANALYSE DE LA SITUATION.....	2
Présentation du Togo	2
Ampleur des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo.....	3
Déterminants des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo	5
Conséquences des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo	6
III. VISION, PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATÉGIQUES DU PROGRAMME.....	6
Vision.....	7
Principes Directeurs.....	7
Axes Stratégiques	7
IV. CADRE DE RÉSULTATS	8
Impact du Programme.....	8
Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre légal, juridique, règlementaire et institutionnel.....	12
Axe stratégique 2 : Accès et maintien des adolescentes dans le système éducatif et accès à l'éducation sexuelle complète	17
Axe stratégique 3 : Accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents	26
Axe stratégique 4 : Leadership des adolescentes et renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC	35
Axe stratégique 5 : Coordination, plaidoyer, mobilisation de ressources et suivi et évaluation	43
V. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PNLGMA	48
VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION.....	51
VII. SYNTHÈSE DU BUDGET DU PROGRAMME NATIONAL	56
VIII. ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES CONCEPTS CLEFS	58
IX. ANNEXE 2 : Tableau de bord de suivi & évaluation	59

LISTE DE SIGLES

APE	Association des Parents d'Elèves
CMP	Comité Multisectoriel de Pilotage
COGEP	Comité de Gestion des Ecoles Publiques
COGERES	Comité de Gestion des Ressources des Etablissements Secondaires
CRM	Chambre Régionale des Métiers
CTM	Comité Technique Multisectoriel
DF	Direction des Formations
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DISER	Division de l'Information des Statistiques des Études et Recherches
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENFS	École nationale de Formation Sociale
ENI	École Nationale des Instituteurs
ENS	École Normale Supérieure
ESC	Éducation Sexuelle Complète
FASPAREL	Fédération des Associations des Parents d'Élèves
INJS	Institut National de Jeunesse et Sport
JO	Journal Officiel
MASPFPA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MCCFC	Ministère de la Communication, de la Culture et de la Formation Civique
MDBAJEJ	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
METFPI	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie
MJRIR	Ministère de la Justice et de Relations avec les Institutions de la République
MS	Ministère de la Santé
OBC	Organisation de Base Communautaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PNLGMA	Programme Nationale de Lutte contre les Grossesses et Mariages chez les Adolescents en milieux scolaire et extrascolaire au Togo
PNEEG	Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre au Togo
PNS	Politique Nationale de Santé
PSE	Plan Sectoriel de l'Éducation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SSR	Santé sexuelle et de la Reproduction
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNFPA	Fonds des Nations Unis pour la population

LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Résultats d'Impact du PNLGMA	8
Tableau 2 : Cadre de résultats Axe Stratégique 1	11
Tableau 3 : Cadre de résultats Axe Stratégique 2	17
Tableau 4 : Cadre de résultats Axe Stratégique 3	26
Tableau 5 : Cadre de résultats Axe Stratégique 4	35
Tableau 6 : Cadre de résultats Axe Stratégique 5	43
Tableau 7 : Indicateurs et Résultats Attendus du PNLGMA	53
Figure 1 : Carte du Togo	2
Figure 2 : Chaîne de résultats Axe stratégique 1	10
Figure 3 : Chaîne de résultats Axe stratégique 2	16
Figure 4 : Chaîne de résultats Axe stratégique 3	25
Figure 5 : Chaîne de résultats Axe stratégique 4	34
Figure 6 : Chaîne de résultats Axe stratégique 5	42
Figure 7 : Organigramme du cadre institutionnel et organisationnel du PNLGMA	50
Figure 8 : Circuit de suivi et évaluation du PNLGMA	52

I. INTRODUCTION

La problématique des grossesses et mariages chez les adolescentes devient une préoccupation internationale. Dans le monde entier, environ une femme sur cinq, âgée de 20 à 24 ans, a déjà donné naissance à un enfant avant l'âge de 18 ans.¹ Plus d'un tiers des femmes de la même tranche d'âge sont mariées avant l'âge de la majorité.

L'éducation de la jeune fille est toujours menacée par des cas de grossesses souvent recensés en milieu scolaire et extrascolaire. Malgré les discours officiels sur les phénomènes, le drame échappe, prend de l'ampleur et les jeunes filles écourtent très tôt leurs études et formation professionnelle au profit des garçons qui, eux, poursuivent en toute tranquillité leur cursus scolaire et formation.

Aussi, est-il vrai, le faible taux d'utilisation de services SSR et des méthodes contraceptives et le niveau de connaissances sur la SSR chez les adolescentes augmentent le fléau.

Le Togo, avec 30,7% de jeunes de 10 à 24 ans,² n'échappe pas aux phénomènes des grossesses et mariages précoces. Le taux de grossesses chez les adolescentes (15 à 19 ans) est de 17% et varie d'une région à une autre : (25,3% pour Kara et 19,0% pour Maritime sans Lomé commune).³ Ces grossesses se soldent le plus souvent par une déperdition scolaire et, au pire des cas, par des invalidités ou des pertes en vies humaines, souvent causées par des avortements provoqués et pratiqués dans des conditions clandestines.

Quant aux mariages précoces, près d'un tiers des femmes entre 15 et 49 ans au Togo se sont mariées ou sont entrées en union libre avant l'âge de 18 ans. Par ailleurs, 7% de ces femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans.⁴ Le Tableau de Bord de la Protection des enfants au Togo en 2011 a relevé 2191 cas d'enfants victimes des mariages précoces ou forcés dont 14,5% de garçons et 85,5% de filles. Ceci montre que les garçons ne sont pas non plus épargnés par le phénomène.

Face aux conséquences néfastes des grossesses et mariages chez les adolescentes, l'État togolais, représenté par le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) et le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA), avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), procède à une réponse

¹Loaiza, E. et Liang, M. 2013. *Adolescent Pregnancy: A review of the evidence*. UNFPA, New York.

²RGPH IV, 2010

³ Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2012. MICS-2010 Togo : Suivi de la situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples.

⁴ Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2012. MICS-2010 Togo : Suivi de la situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples.

multisectorielle autour d'un programme national de lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes en milieux scolaire et extrascolaire au Togo.

Ce programme vise à doter le pays d'une riposte intégrée. Il s'inscrit d'une part dans le développement du capital humain qui constitue l'une des priorités de la SCAPE, et d'autre part est en adéquation avec les objectifs de la Vision 2030. Le présent programme vise en outre la promotion de l'éducation, de la santé et la productivité pour tous et contribuera à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de l'adolescente.

II. ANALYSE DE LA SITUATION

Présentation du Togo

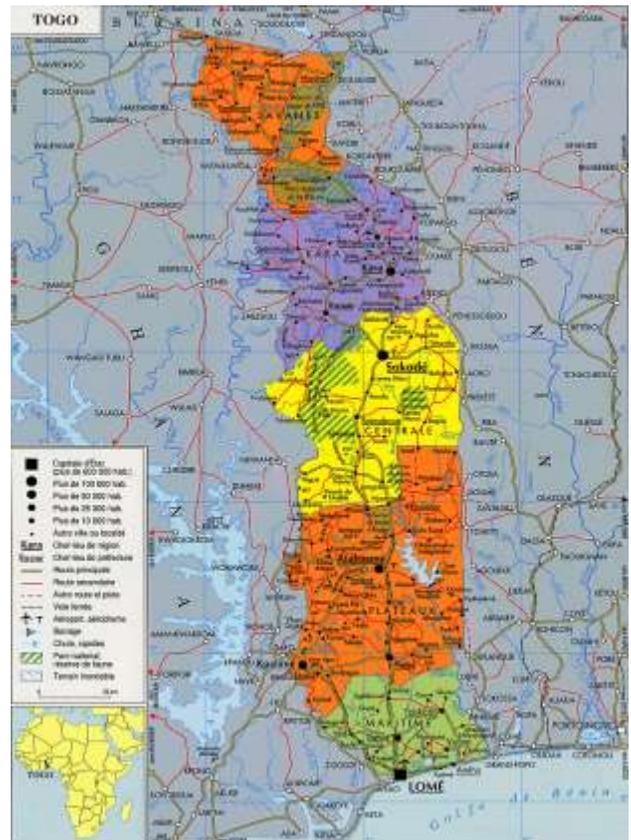
Situé en Afrique occidentale, le Togo est limité par le Ghana à l'Ouest, la République du Bénin à l'Est, le Burkina-Faso au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. Il comprend six (06) régions administratives: la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux, la région Maritime et Lomé Commune (considérée comme région). Ces régions sont subdivisées en 35 préfectures, 1 sous-préfecture et 391 cantons⁵.

Sur le plan démographique, la population résidente du Togo est estimée à 6 191 155 habitants en novembre 2010. Cette population est composée de 3 009 095 hommes (48, 6%) contre 3 182 060 femmes (51, 4%)⁶.

L'une des caractéristiques de cette population est son extrême jeunesse. En effet, 60% sont âgés de moins de 25 ans et 42% âgés de moins de 15 ans. La population potentiellement active (15- 64 ans) représente une proportion de 54%.

Au niveau économique, la pauvreté a reculé en milieu rural (75,1% en 2006 contre 73,4% en 2011) alors qu'elle s'est aggravée en milieux urbains (31,0% en 2006 contre 28,5% en 2011 pour Lomé et 46,4% contre 44,7% pour les autres milieux urbains). Toutefois, la pauvreté au Togo demeure

Figure 1 : Carte du Togo



⁵ Cf. RGPH4. Novembre 2010

⁶ Cf. RGPH4. Novembre 2010

essentiellement rurale en 2011 dans la mesure où la grande majorité des pauvres (71,6%) vit encore dans ce milieu.

Sur le plan culturel, le pays est composé de 37 tribus parmi lesquelles les Éwé, les Mina, les Kabye, les Tem et les Gourma/Moba constituent les groupes ethniques les plus importants. On y parle les langues principales telles que le français (langue officielle), l'éwé et le mina (majoritairement parlées au sud), ainsi que le kabye, le kotokoli et le dagomba (majoritairement parlées au Nord).

On y pratique trois religions, l'islam (20%), le christianisme (29%) et les croyances autochtones (51%).

Ampleur des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo

On estime que 7,3 millions des adolescentes de moins de 18 ans donnent naissance chaque année, soit 10% des naissances dans le monde entier.⁷ Une jeune femme sur trois accouche avant l'âge de 20 ans dans les pays en développement⁸. Malgré la tendance globale d'une réduction du taux de grossesses chez les adolescentes depuis 1995⁹, ce taux demeure toujours élevé dans plusieurs régions et pays.

Selon les estimations de l'UNICEF recueillies à travers le monde, plus de 64 millions de femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou en union libre avant l'âge de 18 ans.¹⁰ La pratique de mariage précoce est très répandue en Afrique, particulièrement en Afrique de l'ouest et du centre¹¹ où 41% de femmes de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans.¹²

Au Togo, l'ampleur des grossesses et mariages chez les adolescentes est caractérisée par les statistiques suivantes :

- 17% des filles de 15 à 19 ans ont déjà donné naissance ou ont été enceintes ;
- Le taux de fécondité chez les adolescentes¹³ est de 88 pour 1000 femmes, soit un taux de 53%, considérablement supérieur à la moyenne des pays en voie de développement ;
- Presqu'une femme (20 à 49 ans) sur trois était mariée ou en union avant l'âge de 18 ans et 8,1% ont contracté leur mariage ou union avant l'âge de 15 ans. Le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans est de 25,2% ;

⁷ Pour plus de détails sur le processus de consultation, cf. *Comprehensive Sexuality: Informing IPPF Synthesis Report.* (2005), London: IPPF.

⁸ UNFPA, Etat de la population mondiale 2013, La mère-enfant : Face aux défis de la grossesse chez les adolescentes

⁹ Le taux global des grossesses chez les adolescentes a diminué de 64.5 pour mille adolescentes en 1995 à 48.9 pour mille adolescentes en 2010 (Loaiza, E. et Liang, M. 2013. *Adolescent Pregnancy : A review of the evidence.* UNFPA, New York.)

¹⁰ Suivi de la situation des enfants et des femmes : Enquête par grappes à indicateurs multiples

¹¹ UNFPA. 2012. *Marrying too Young: End Child Marriage.* New York, NY: UNFPA. / Ming Cong Nguyen and Quentin Wodon, "Child Marriage and Education," World Bank Mimeo, 2013

¹² Plan International, 2012. « Rapport Afrique 2012, Progrès et Obstacles à l'éducation des filles en Afrique »

¹³ Le taux de fécondité chez les adolescentes mesure le nombre annuel de naissances chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1000 adolescentes dans cette tranche d'âge.

- Les proportions de grossesses et mariages chez les adolescentes sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- Le taux de fécondité chez les adolescentes en milieu rural est deux fois celui du milieu urbain au Togo ;
- Environ 9% de jeunes ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 15 ans.

De manière générale, les adolescentes vivant dans les zones rurales, issues des ménages à faible revenu et celles qui sont non- ou peu-scolarisées sont les plus susceptibles aux grossesses et mariages précoces au Togo.

Il est important de noter que des variances existent entre les différentes régions du pays. Les taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes sont observés dans les régions Centrale (29,9%), Kara (22,5%) et de Plateaux (22,0%).¹⁴ Quand il s'agit des grossesses chez des adolescentes de moins de 15 ans, on observe que la région Centrale est la plus touchée avec une prévalence de 4,5%.¹⁵ Concernant les mariages chez les adolescentes, le phénomène est plus répandu dans la région des Savanes.¹⁶ Il existe également des variances dans certaines préfectures des régions qui sont particulièrement touchées par les grossesses et mariages précoces.

Les préfectures retenues dans les régions et dont les taux de fécondité sont les plus élevées :

Préfectures	Taux
AKEBOU	158,3
DANYI	106,5
KERAN	112,7
OTI	95,0
ZIO	80,0
BLITTA	85,3

Source : DGSCN, 2014

Par rapport au mariage précoce, les préfectures les plus concernées retenues sont :

- dans la région des Plateaux, précisément le long de la frontière béninoise et concerne les Préfectures de l'Est-Mono et du Moyen-Mono
- dans la région Maritime, préfecture de Vo ;
- dans la région de la Kara, préfecture de Dankpen ;
- et dans la région des savanes, Kpendjal et Tandjouaré.

¹⁴ Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2012. MICS-2010 Togo : Suivi de la situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples.

¹⁵ idem

¹⁶ idem

Il importe aussi de noter que le lien entre les mariages et les grossesses précoces au Togo n'est pas direct ou simple. Les régions ayant le plus grand pourcentage d'adolescentes mariées ne correspondent pas forcément aux régions ayant les taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes. Par exemple, dans la région des Savanes, on note un taux élevé de mariages précoces mais un taux plus faible de grossesses chez les adolescentes comparé aux autres régions. Ces données font ressortir l'importance de concevoir des stratégies ciblées et adaptées aux différentes régions du Togo qui prennent en compte aussi bien les adolescentes célibataires que mariées.

Déterminants des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo

Les déterminants favorables à ces deux phénomènes relèvent des facteurs nationaux, communautaires, familiaux et individuels.

- **Les déterminants du niveau national se résument à** l'insuffisance de la vulgarisation et de l'application des lois et textes juridiques interdisant les mariages avant l'âge de 18 ans, à l'insuffisance de la disponibilité de services SSR adaptés aux adolescentes dans les structures sanitaires publiques, à l'insuffisance de ressources et de services en milieu rural et à l'insuffisance de la couverture de l'éducation sexuelle complète dans les établissements scolaires et atelier ou centres de formation professionnelle.
- **Au niveau communautaire et en milieu scolaire,** ce sont les normes et pratiques socioculturelles néfastes aux droits des adolescentes, les attitudes négatives envers la sexualité des adolescentes et leur accès à la contraception, l'insuffisance d'accès et de maintien dans le système éducatif pour les filles, les violences sexuelles et harcèlement des adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire qui constituent les déterminants des grossesses et mariages précoces. A ceux-là, s'ajoute la disponibilité limitée de centres de jeunes offrant de l'information et des services liés à la SSR aux adolescentes.
- **Sur le plan familial,** certains parents considèrent le mariage précoce de leurs filles adolescentes comme une stratégie de survie économique. Aussi, la valorisation du mariage des adolescentes dans certaines cultures, la préférence d'investir dans l'éducation des garçons aux dépens des filles et la faible communication parents-enfants sur la sexualité sont des facteurs qui sont à la base des deux phénomènes.
- **Au niveau individuel, on peut citer comme déterminants** la faible estime de soi, l'engagement dans les relations intergénérationnelles et rapports sexuels transactionnels, la faible utilisation des contraceptifs, y compris des préservatifs, le faible niveau de

connaissances et de compétences liées à la SSR et l'âge de la puberté et du premier rapport sexuel.

Conséquences des grossesses et mariages chez les adolescentes au Togo

Les grossesses et mariages chez les adolescentes entraînent une multitude de conséquences néfastes pour les adolescentes, leurs familles et leurs communautés parmi lesquelles on peut mentionner :

- les problèmes de santé sexuelle et de la reproduction tels que les avortements provoqués à risque, la mortalité maternelle, les fistules obstétricales et les IST/VIH/sida ;
- l'abandon scolaire et la rupture de la formation professionnelle ou l'apprentissage ;
- l'exclusion sociale et la discrimination, surtout suite à une grossesse hors mariage ;
- le déni de l'enfance et de l'adolescence aux filles, qui empêche le développement social et l'autonomisation des adolescentes ;
- des risques de violences basées sur le genre ;
- la morti-naissance et les problèmes de santé des nouveau-nés.

Ces conséquences limitent les possibilités pour les adolescentes de s'épanouir et de contribuer au développement de leurs communautés. À cet égard, les grossesses et mariages chez les adolescentes contribuent à la perpétuation du cycle de pauvreté dans les ménages à faible revenu et ont des impacts négatifs sur l'économie du pays.

Face aux grossesses et mariages précoces, l'État togolais a pris depuis plusieurs années des mesures juridiques et institutionnelles pour la protection de l'enfant en général et de l'adolescente en particulier. La société civile, les communautés et les partenaires techniques et financiers ont aussi mené des activités pour lutter contre ces deux phénomènes. Parmi ces mesures, on peut citer (i) l'adoption du Code de l'enfant qui offre un cadre juridique solide pour lutter contre les violences faites aux enfants et qui interdit le mariage des mineurs, (ii) le code des personnes et de la famille, (iii) le code pénal, (iv) la loi sur la santé de la reproduction ; (v) la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre, (vi) la politique sectorielle de l'éducation, (vii) la mise en place d'un centre d'accueil temporaire pour les enfants en maltraitance. Malgré ces efforts, il persiste encore des insuffisances en matière de couverture, de ciblage, de coordination et de pérennisation des actions en faveur des adolescentes.

III. VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Vision

Construire un Togo où toute adolescente est protégée contre les phénomènes de grossesses et mariages précoces, où ses droits sont respectés et où son plein épanouissement est assuré.

Principes Directeurs

Pour réaliser cette vision le gouvernement, les institutions, les acteurs et les partenaires seront guidés par les principes suivants :

- **une approche centrée sur les droits humains des adolescentes** qui mettra d'une part, un accent sur le renforcement des capacités des adolescentes à revendiquer leurs droits et d'autre part, un accent sur le renforcement des capacités des obligataires de droits à s'acquitter de leurs devoirs;
- **la pleine participation des adolescentes** à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques qui leur sont destinés;
- **la gestion axée sur les résultats** maximisant l'impact en faveur des adolescentes ;
- **un cadre d'investissement efficient** qui vise à optimiser les ressources disponibles et à prendre en compte des analyses de coût et bénéfiques des interventions afin d'obtenir le meilleur impact possible pour les adolescentes;
- **un accent particulier sur l'équité** et une priorité pour les régions et les groupes d'adolescentes les plus vulnérables aux grossesses et mariages précoces;
- **un réel engagement envers la synergie d'actions** à travers une coordination et une mise en œuvre du programme basées sur une approche intersectorielle.

Objectifs

Contribuer à réduire de manière significative l'ampleur des grossesses et des mariages chez les adolescentes

Plus spécifiquement :

1. Améliorer le cadre légal, juridique, réglementaire et institutionnel ;
2. Assurer l'accès et le maintien des adolescentes dans le système éducatif et leur accès à l'éducation sexuelle complète ;
3. Assurer l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents ;
4. Promouvoir le leadership des adolescentes et le renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC ;
5. Assurer la coordination, le plaidoyer, la mobilisation de ressources et le suivi et l'évaluation du programme

Axes Stratégiques

Pour atteindre la vision ci-dessus fixée, cinq (05) axes stratégiques ont été identifiés à savoir :

1. Amélioration du cadre légal, juridique, règlementaire et institutionnel ;
2. Accès et maintien des adolescentes dans le système éducatif et accès à l'éducation sexuelle complète ;
3. Accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents ;
4. Leadership des adolescentes et renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC ;
5. Coordination, plaidoyer, mobilisation de ressources et suivi et évaluation.

La réalisation des interventions de chaque axe stratégique fournira des résultats de produits et effets qui contribueront à atteindre des impacts sur le plan socioéconomique, y compris une réduction du taux de grossesses chez les adolescentes et une réduction de mariages chez les adolescentes de moins de 18 ans d'ici 2019.

IV. CADRE DE RÉSULTATS

Impact du Programme

Le Programme National de Lutte contre les Grossesses et Mariages chez les Adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire au Togo (PNLGMA) aura comme finalité une réduction de la prévalence des grossesses et mariages chez les adolescentes. Ainsi, il contribuera à atteindre des objectifs globaux des :

- Politique Nationale de Santé (PNS) notamment une réduction de la mortalité maternelle et néonatale
- Politique Sectorielle de l'Éducation (PSE) surtout un équilibre de la pyramide éducative nationale quicorrigerait les disparités
- Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre au Togo (PNEEG) en l'occurrence une meilleure adhésion des différentes composantes de la société à œuvrer pour l'égalité de genre
- de la Vision 2030 plus précisément la thématique relative au domaine socio culturel : dimension et identité de la société togolaise, culture, religion, éthique, valeurs, rites et coutumes
- de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour la période 2013-2017 dans son orientation stratégique portant sur le « développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi »

Sur le plan international, il existe plusieurs indicateurs pour évaluer l'impact des programmes et stratégies sur les grossesses et mariages chez les adolescentes, dont chacun permet de mesurer des aspects spécifiques des phénomènes. De plus en plus, des indicateurs d'impact sont utilisés de manière complémentaire afin de fournir une vue plus globale et complète des tendances au fil du temps. À cet effet, le PNLGMA vise à obtenir un ensemble de trois résultats d'impact complémentaires (présentés dans le tableau 1). Une explication des indicateurs d'impact se trouve en bas du tableau.

Tableau 1 : Résultats d'Impact du PNLGMA

Résultats d'impact du PNLGMA		
Résultats d'Impact du Programme	Indicateurs d'impact	Moyens de vérification
1- Taux de fécondité chez les adolescentes	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'adolescentes (15 à 19 ans) mariées ou non utilisant une méthode moderne de contraception 	Bases de données de la DGSCN, DISER, MICS, PNUD et UNICEF, ENQUETE du PNLGMA
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'auteurs d'abus sexuels commis sur les adolescentes qui sont réprimés 	
2- Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de cas de mariages précoces traités auprès des autorités compétentes 	

Indicateurs d'impact pour mesurer la prévalence des grossesses précoces

- **Le taux de fécondité chez les adolescentes** mesure le nombre annuel de naissances chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1000 adolescentes dans une population définie et permet de suivre le nombre de naissances chez les adolescentes dans un délai précis. Cet indicateur figure dans le cadre de suivi et évaluation des OMD, notamment pour suivre les progrès vers l'atteinte de la cible 5b. À cet effet, des données annuelles sont relativement faciles à obtenir. Une de ses limites réside dans le fait qu'il ne prend pas en compte les grossesses qui surviennent chez les adolescentes et filles de moins de 15 ans. Vu que c'est un indicateur de nature prospective, il ne prend pas en compte non plus les adolescentes de 15, 16 et 17 ans qui n'avaient pas encore donné naissance au moment de la collecte de données, mais sont à risque de donner naissance avant l'âge de 20 ans.
- **-Le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans** fournit une estimation de l'ampleur des mariages chez les adolescentes dans une population. Il s'agit d'un indicateur rétrospectif qui permet de mesurer au moment de l'enquête toutes les jeunes femmes de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou vivant en union avant l'âge de 18 ans, y compris des mariages avant l'âge de 15 ans. À cet effet, cet indicateur cadre bien avec la définition de « mariage des adolescentes ou précoce ».

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre légal, juridique, réglementaire et institutionnel

L'existence et l'application des lois et textes juridiques, réglementaires et institutionnels contre le mariage précoce et autorisant l'accès aux adolescentes aux services SSR, y compris des services de contraception, sont essentielles pour prévenir les grossesses des adolescentes et éliminer le mariage des enfants. C'est pourquoi cet axe vise à améliorer le cadre légal juridique, réglementaire et institutionnel togolais afin de protéger et promouvoir les droits des adolescentes. Les interventions de cet axe visent donc à renforcer le contenu des lois et textes juridiques, réglementaires et institutionnels afin d'augmenter les connaissances auprès de la population desdits lois et textes et d'améliorer leur mise en application.

Figure 2 : Chaîne de résultats Axe stratégique 1



Tableau 2 : Cadre de résultats Axe Stratégique 1

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre légal, juridique, réglementaire et institutionnel			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsables et Structures associées
<p>Résultat d'effet 1.1 Les lois et textes juridiques et réglementaires protègent les adolescentes contre les grossesses et mariages et promeuvent leurs droits.</p>	<p>Indicateurs d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence des lois et textes juridiques et réglementaires interdisant le mariage avant l'âge de 18 ans et toutes formes de violences sexuelles contre les adolescentes (en milieu scolaire et extrascolaire). • Existence des lois et textes juridiques et réglementaires autorisant l'accès aux services SSR pour les adolescentes ; la continuation et reprise des études par des élèves enceintes et adolescentes-mères et l'accès à l'éducation sexuelle complète pour toute adolescente 	<p>JO Rapports d'activités</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESRAssemblée Nationale OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Résultat de produits 1.1.1 Les lois, les textes juridiques et réglementaires révisés sont formellement adoptés</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois et textes juridiques et réglementaires révisés pour promouvoir les droits des adolescentes qui sont formellement adoptés • Nombre de décideurs touchés par les activités de plaidoyer 	<p>JO Existence des textes Rapport des activités de plaidoyer Copies des lois et textes adoptés</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESRAssemblée Nationale OSC, PTF, organisations des jeunes</p>

<p>Intervention 1.1.1.1 Développement des stratégies de plaidoyer pour l'amélioration du cadre légal, juridique, règlementaire et institutionnel à l'endroit des décideurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'une stratégie de plaidoyer • Nombre de réunions d'une coalition ou comité de plaidoyer en faveur des droits des adolescentes (avec un accent sur les grossesses et mariages chez les adolescentes) • Nombre d'activités de plaidoyer organisées en faveur des droits des adolescentes (avec un accent sur les grossesses et mariages chez les adolescentes) 	<p>Rapport d'activités de plaidoyer PV des réunions de la coalition Copies de la stratégie de plaidoyer</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESRAssemblée Nationale OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Intervention 1.1.1.2. Révision des lois et textes juridiques et réglementaires pour promouvoir les droits des adolescentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de lois et textes juridiques et réglementaires pour promouvoir les droits des adolescentes 	<p>Rapport d'activités Copie des projets de lois et textes</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESRAssemblée Nationale OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Résultats d'effet 1.2 La population a une meilleure connaissance des lois et textes juridiques et réglementaires qui promeuvent les droits des adolescent(e)s</p>	<p>Indicateurs d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • % des populations qui connaissent les textes en matière des droits des adolescent(e)s • % des adolescent(e)s qui connaissent les textes en matière des droits des adolescent(e)s 	<p>Enquête PNLGMA Rapports d'activités de traduction et dissémination des textes</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes</p>

<p>Résultatde produit 1.2.1 Un plus grand nombre de populations ont accès aux textes juridiques et réglementaires qui promeuvent les droits des adolescent(e)s</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées par des activités de vulgarisation, dissémination et sensibilisation sur leslois et textes juridiques et réglementaires qui promeuvent les droits des adolescentes 	<p>Rapports d'activités de traduction et dissémination des textes</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Intervention 1.2.1.1. Traduction et impression des lois et textes juridiques et règlementaires simplifiés(en français facile et en langues locales : Ewe, Kabyè, Tem, Bem etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes et lois traduits 	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Intervention 1.2.1.2. Dissémination des lois et textes juridiques et règlementaires simplifiés (en français facile et en langues locales : Ewe, Kabyè, Tem, Bem etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes et lois disséminés 	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Résultats d'effet 1.3 La mise en application des lois et textes juridiques et règlementairesqui promeuvent les droits des adolescent(e)sest effective</p>	<p>Indicateurs d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auteurs d'abus sexuels commis sur les adolescentes qui sont réprimés • Nombre de cas de mariages précoces dénoncés auprès des forces de l'ordre 	<p>Registres officiels de forces de l'ordre Rapports d'activités Enquête auprès des agences de forces de l'ordre</p>	<p>Responsable : MJRIR Structures associées : MASPFA, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes</p>
<p>Résultats de produits 1.3.1 Un plus grand nombre d'acteurs sont renforcés sur la mise en application des lois</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'acteurs déclarant être en mesure de mettre en 	<p>Enquête auprès des acteurs concernés Rapports d'activités</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESR</p>

et textes juridiques et réglementaires	application des lois et textes juridiques et réglementaires qui promeuvent les droits des adolescentes	Rapport d'atelier de formation	OSC, PTF, organisations des jeunes
Intervention 1.3.1.1. Dotation des acteurs en ressources logistiques pour la mise en application des lois et textes juridiques et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de matériels informatiques disponibles • Nombre de matériels roulants disponibles 	Rapports d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes
Intervention 1.3.1.2. Renforcement des capacités sur la mise en application des lois et textes juridiques et réglementaire pour les acteurs concernés (ex. forces de l'ordre, juges, leaders communautaires, etc).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs formés sur la mise en application des lois et textes juridiques et réglementaires • Nombre d'ateliers de formation organisés sur la mise en application des lois et textes juridiques et réglementaires 	Rapports d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MASPFA, MEPS, MS, METFPI, MESR OSC, PTF, organisations des jeunes
Intervention 1.3.1.3 Renforcement de la ligne verte « Allo 1011 »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnel en service sur la ligne • Nombre de matériels informatiques disponibles 	Rapports d'activités Statistiques de la ligne verte	Responsable : MASPFA Structures associées : MJRIR, MASPFA, MEPS, MS, METFPI, MESR, MCL Agences de téléphonie, OSC, PTF, organisations des jeunes

Axe stratégique 2 : Accès et maintien des adolescentes dans le système éducatif et accès à l'éducation sexuelle complète

Reconnaissant que l'éducation et la formation professionnelle constituent des facteurs protecteurs contre les grossesses et mariages chez les adolescentes, cet axe vise à améliorer l'accès et le maintien des adolescentes à l'école et à la formation professionnelle. Les interventions contribueront à améliorer la qualité des services d'éducation et de formation professionnelle pour les adolescentes, réduire des barrières à l'accès et au maintien dans le système éducatif et faciliter l'achèvement des études ou de la formation professionnelle des adolescentes. Il vise également l'accès à l'éducation sexuelle complète (ESC) pour toutes les adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire. L'ESC est reconnue globalement comme une stratégie efficace pour prévenir les grossesses précoces et renforcer l'autonomisation des adolescentes. Elle constitue ainsi une priorité pour le PNLGMA au Togo.

Figure 2 : Chaîne de résultats Axe stratégique 2

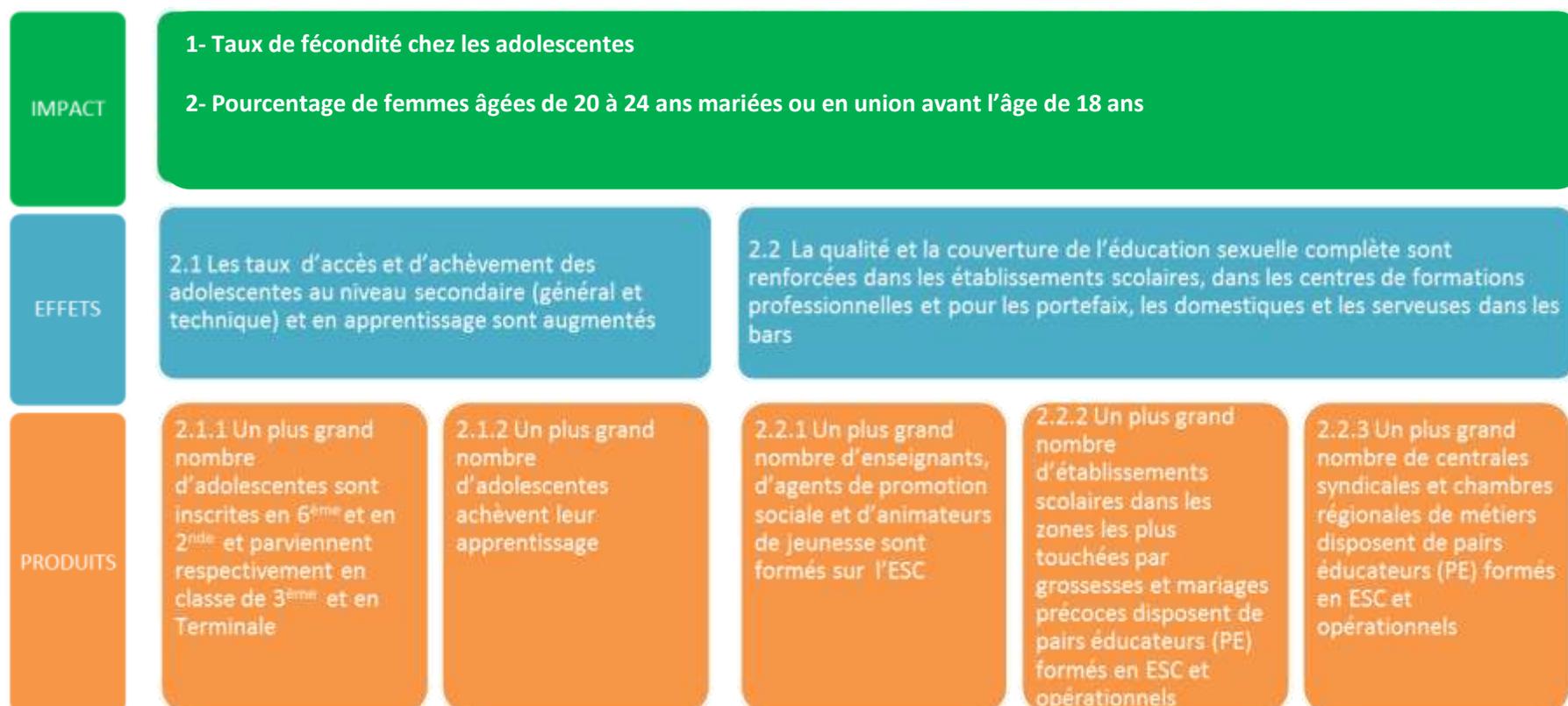


Tableau 3 : Cadre de résultatsAxe Stratégique 2

Axe Stratégique 2: Accès et Maintien des Adolescentes dans le Système Éducatif et Accès à l'Éducation Sexuelle Complète			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsables et Structures associées
<p>Résultats d'effet 2.1 Les taux d'accès et d'achèvement des adolescentes au niveau secondaire(général et technique) et en apprentissages ont augmenté</p>	<p>Indicateurs d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès des adolescentes en 6ème • Taux d'achèvement du secondaire 1 • Taux d'accès en classe de 2nde • Taux d'achèvement du secondaire 2 • Taux d'achèvement de l'apprentissage 	<p>Annuaire Statistiques de l'Education Enquêtes MICS</p>	<p>Responsables : MEPS, METFPI Structures associées: MASPFA, MDBAJEJ OSC, APE, COGEP, COGERES, Associations de jeunes, PTF</p>
<p>Résultats de produits 2.1.1 Un plus grand nombre d'adolescentes sont inscrites en 6^{ème} et en 2^{nde} et parviennent respectivement en classe de 3^{ème} et en Terminale</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filles (adolescentes) inscrites en 6èmeà chaque rentrée (de 2015-2019) • Nombre de filles (adolescentes) inscrites en 6ème à chaque (rentrée de 2015-2019) qui parviennent en 3ème • Nombre de filles (adolescentes) inscrites en 2nde à chaque rentrée (de 2015-2019) 	<p>Annuaire Statistiques de l'Education Résultats des examens</p>	<p>Responsables : MEPS, METFPI Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ OSC, APE, COGEP, COGERES, Associations de jeunes, PTF</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filles (adolescentes) inscrites en 2nde à chaque rentrée (de 2015-2019) qui parviennent en Terminale 		
<p>Intervention 2.1.1.1. Mise en place de mesures incitatives pour maintenir les filles à l'achèvement du primaire et secondaire (général et technique) et prix d'excellence aux filles méritantes (dans les zones les plus touchées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filles ayant bénéficié des mesures incitatives • Nombre de filles ayant bénéficié des prix d'excellence 	Résultats des examens Rapports d'activités	<p>Responsable: MEPS, METFPI Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MF Patronat, OSC, PTF, ONG Internationales</p>
<p>Intervention 2.1.1.2. Mise en place des cantines scolaires dans les établissements du secondaire 1 (dans les zones les plus touchées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cantines scolaires créées 	Existence des cantines Rapport d'activités	<p>Responsable : MEPS, METFPI Structures associées : PAM, Banque Mondiale, PTF, ONG Internationales</p>
<p>Intervention 2.1.1.3. Expérimentation d'un projet pilote d'appui financier aux familles démunies à travers le Cash transfert pour la scolarisation des adolescentes (dans les zones les plus touchées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles démunies ayant bénéficié du Cash transfert • Taux d'accroissement des filles inscrites en 6^{ème} (dans la zone expérimentale) 	Rapports d'activités Rapport d'enquête	<p>Responsable: MDBAJEJ Structures associées : MASPFA, MEPS, METFPI, MEF Banque Mondiale, ONG Internationales, PTF</p>
<p>Intervention 2.1.1.4 Mise en place d'un système de tutorat pour les adolescentes au primaire et au secondaire 1 (filles modèles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescentes ayant bénéficié des prestations du système de tutorat 	Rapports d'activités	<p>Responsable: MEPS, METFPI Structures associées Structures associées MASPFA, MDBAJEJ, MEF OSC, ONG Internationales, PTF</p>
<p>Intervention 2.1.1.5 Ateliers de formation des enseignantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignantes formées pour l'écoute des 	Rapports d'ateliers de formation	<p>Responsable: MEPS, METFPI Structures associées :</p>

sur l'écoute des adolescentes au sein des établissements scolaires	adolescentes	Rapport d'activités	MASPFA, MDBAJEJ,MEF OSC, ONG Internationales, PTF
Intervention 2.1.1.6 Sensibilisation des enseignants sur les violences faites aux adolescentes (VBG) et sur la nécessité d'encourager les élèves enceintes à reprendre les classes après accouchement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enseignants sensibilisés sur les violences et la nécessité d'encourager les élèves enceintes à reprendre les classes après accouchement 	Rapports d'activités	Responsable: MEPS, METFPI, Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MEF OSC, ONG Internationales, PTF
Intervention 2.1.1.7 Plaidoyer à l'endroit des autorités éducatives pour l'institutionnalisation des cahiers de correspondance dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements ayant instauré l'usage des cahiers de correspondance 	Rapport d'activités Les cahiers de correspondance	Responsable: OSC Structures associées : APE COGEP/COGERES/PTF ONG internationales
Résultats de produits 2.1.2 Un plus grand nombre d'adolescentes achèvent leur apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adolescentes qui achèvent leur apprentissage 	Rapports d'activités	Responsable: MASPFA Structures associées METFPI, MDBAJEJ, MEPS, MEF OSC, ONG Internationales, organisations syndicales, CRM, PTF
Intervention 2.1.2.1 : Sensibilisation des adolescentes enceintes ou accouchées sur l'importance de la poursuite de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adolescentes sensibilisées sur l'importance de la poursuite de l'apprentissage après accouchement 	Rapports d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : METFPI, MDBAJEJ, MS, CRM, les organisations syndicales, ONG internationales, OSC, PTF
Intervention 2.1.2.2 : Sensibilisation des maîtres artisans sur les violences faites aux apprenties et à la nécessité d'encourager leurs apprenties enceintes ou accouchées à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de maîtres artisans sensibilisés 	Rapports d'activités	Responsable: MASPFA Structures associées: METFPI, MDBAJEJ, MASPFA, MS, CRM, les organisations syndicales, ONG internationales,

leur apprentissage			OSC, PTF
Résultats d'effet 2.2 : La qualité et la couverture de l'éducation sexuelle complète sont renforcées dans les établissements scolaires, dans les centres de formations professionnelles et pour les portefaix, les domestiques et les serveuses dans les bars	Indicateurs d'effet <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'établissements scolaires où est dispensé l'enseignement sur l'éducation sexuelle complète (ESC) • Proportion de centres de formations professionnelles où est dispensé l'enseignement sur l'éducation sexuelle complète (ESC) • Proportion d'établissements scolaires et centres de formations professionnelles ayant de bons résultats dans les évaluations en ESC • Niveau de connaissances, attitudes et pratiques chez les portefaix, les domestiques et les serveuses dans les bars 	Rapports d'activités Résultats d'examens Enquête CAP chez les portefaix, les domestiques et les serveuses dans les bars	Responsable : MEPS, METPFI Structures associées: MS, MASPFA ONG internationales, OSC, PTF
Résultats de produits 2.2.1 : Un plus grand nombre d'enseignants, d'agents de promotion sociale et d'animateurs de jeunesse sont formés sur l'ESC	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enseignants formés sur l'ESC • Proportion d'agents de promotion sociale sur l'ESC • Proportion d'animateurs de jeunesse formés sur l'ESC • Nombre d'apprentis bénéficiant de formation en ESC 	Rapports d'activités Rapport d'ateliers de formation	Responsables : MEPS, METPFI, Structures associées: MS, MASPFA ONG internationales, OSC, PTF

<p>Intervention 2.2.1.1 : Harmonisation et vulgarisation des contenus à enseigner sur l'ESC dans les établissements scolaires et structures de formation technique et professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des documents au contenu harmonisé de l'ESC sont disponibles • Nombre d'enseignants ayant reçu les documents harmonisés • Nombre d'animateurs de jeunesse ayant reçu les documents harmonisés 	<p>Existence des documents Rapports d'atelier Rapports d'activités</p>	<p>Responsables : MEPS, METFPI, Structures associées : MS, MASPFA ONG internationales, OSC, PTF</p>
<p>Intervention 2.2.1.2 : Intégration de l'enseignement de l'ESC dans les écoles de formation initiale des enseignants (ENI, ENS et DF, INJS) et des agents promotion sociale (ENFS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formateurs formés sur l'enseignement de l'ESC dans les écoles de formation initiale • Existence de modules de formations sur l'ESC dans le curriculum de formation initiale des enseignants • Existence de modules de formations sur l'ESC dans le curriculum de formation initiale des agents promotion sociale 	<p>Rapports d'activités Existence des modules de formation</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées: MASPFA, MESR, MDBAJEJ, MSL, MS ONG internationales, OSC, PTF</p>
<p>Intervention 2.2.1.3 : Formation continue des enseignants, des agents de promotion sociale et des animateurs de jeunesse sur les modules harmonisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants et animateurs de jeunesse formés sur l'enseignement de l'ESC • Nombre d'agents de promotion sociale formés sur l'enseignement de l'ESC • Nombre d'animateurs de jeunesse formés sur l'enseignement de l'ESC 	<p>Rapports d'activités Rapport de formation</p>	<p>Responsables : MEPS, Structures associées : MASPFA, METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF</p>

<p>Résultats de produits 2.2.2 : Un plus grand nombre d'établissements scolaires dans les zones les plus touchées par grossesses et mariages précoces disposent de pairs éducateurs (PE) formés en ESC et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'établissements dans les zones les plus touchées par grossesses et mariages précoces disposant de pairs éducateurs (PE) formés • Proportion d'établissements dans les zones les plus touchées par grossesses et mariages précoces disposant de pairs éducateurs (PE) opérationnels 	<p>Rapport d'atelier de formation Rapports d'activités</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées : METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes</p>
<p>Intervention 2.2.2.1 : Renforcement des capacités des PE en ESC dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pairs éducateurs formés dans les établissements scolaires 	<p>Rapports d'ateliers</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées : METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes</p>
<p>Intervention 2.2.2.2 : Renforcement des capacités des encadreurs et superviseurs (enseignants) des PE dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'encadreurs et superviseurs formés dans les établissements scolaires 	<p>Rapports d'ateliers</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées : METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes</p>
<p>Intervention 2.2.2.3 : Dotation des PE en Kits de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits pour PE distribués dans les établissements scolaires 	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées : METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes</p>
<p>Intervention 2.2.2.4 : Animation et supervision facilitante des clubs et associations PE dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clubs et associations de PE fonctionnels dans les établissements scolaires • Nombre de clubs et 	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Responsables : MEPS Structures associées : METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes</p>

	associations de PE supervisé dans les établissements scolaires		
Résultats de produits 2.2.3 : Un plus grand nombre de centrales syndicales et chambres régionales de métiers disposent de pairs éducateurs (PE) formés en ESCet opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de centrales syndicales disposant de pairs éducateurs (PE) formés en ESCet opérationnels • Proportion de centrales syndicales disposant de pairs éducateurs (PE) opérationnels • Proportion de chambres régionales de métiers disposant de pairs éducateurs (PE) formés en ESC • Proportion de centrales syndicales disposant de pairs éducateurs (PE) opérationnels 	Rapport d'activités	Responsables : MDBAJEJ Structures associées : MEPS, METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes
Intervention 2.2.3.1 : Renforcement des capacités des PE en ESC dans les centrales syndicales et les chambres régionales de métiers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pairs éducateurs formés 	Rapport d'ateliers	Responsables : MDBAJEJ Structures associées : MEPS, METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes
Intervention 2.2.3.2 : Renforcement des capacitésdes encadreurs et superviseurs (maîtres artisans, prestataires de soins, etc.) des PE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'encadreurs et superviseurs formés 	Rapport d'ateliers	Responsables : MDBAJEJ Structures associées : MEPS, METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes
Intervention 2.2.3.3 : Dotation des PE en Kits de sensibilisationdans les centrales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits pour PE distribuésdans les centrales syndicales et les chambres 	Rapport d'activités	Responsables : MDBAJEJ Structures associées : MEPS, METFPI, MS

syndicales et les chambres régionales de métiers	régionales de métiers		ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes
Intervention 2.2.3.4 : Animation et supervision facilitante des clubs et associations PE en milieu extrascolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clubs et associations de PE fonctionnels en milieu extrascolaire 	Rapport d'activités	Responsables : MDBAJEJ Structures associées : MEPS, METFPI, MS ONG internationales, OSC, PTF, Associations de Jeunes

Axe stratégique 3 : Accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents

Cet axe stratégique a pour objectif d'améliorer l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction (SSR) adaptés aux adolescents. Il est reconnu que l'accès à des services conviviaux aux adolescents, y compris des services contraceptifs, des soins de santé maternelle et des services de prise en charge pour les victimes des violences basées sur le genre, est un élément pour lutter efficacement contre les grossesses et mariages chez les adolescentes. Ainsi, les interventions de cet axe visent à améliorer la qualité, la disponibilité et l'accès aux services SSR adaptés aux adolescents.

Figure 3 : Chaîne de résultats Axe stratégique 3

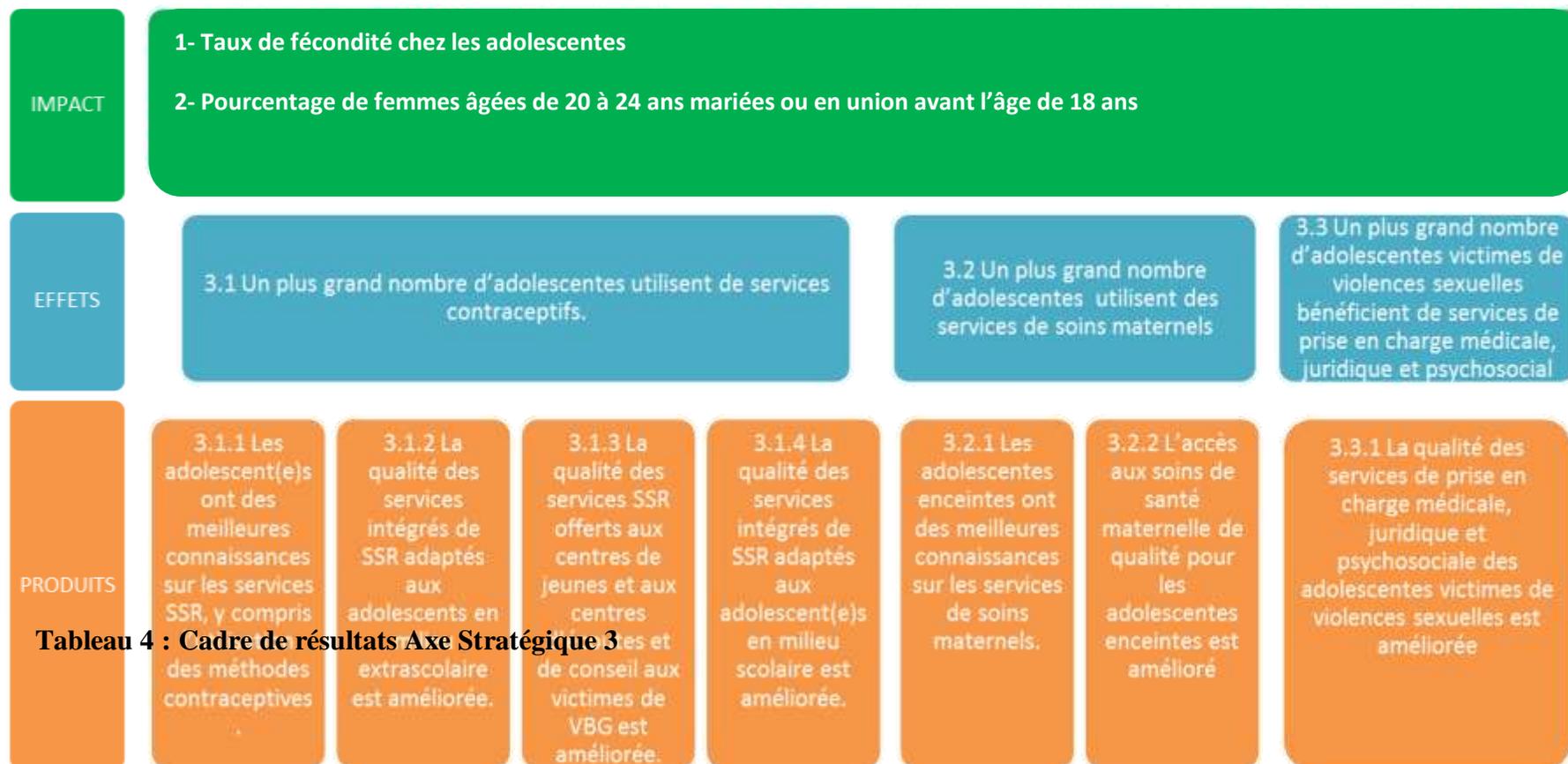


Tableau 4 : Cadre de résultats Axe Stratégique 3

Axe stratégique 3: Accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents

Résultats et interventions	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsables et Structures associées
<p>Résultat d'effet 3.1 Un plus grand nombre d'adolescentes utilisent de services contraceptifs.</p>	<p>Indicateurs d'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'adolescentes (15 à 19 ans) mariées utilisant une méthode moderne de contraception • % d'adolescentes (15 à 19 ans) non-mariées utilisant une méthode moderne de contraception • % d'adolescentes (15 à 19 ans) mariées ayant un besoin non satisfait en matière de contraception • % d'adolescentes (15 à 19 ans) non-mariées ayant un besoin non satisfait en matière de contraception 	<p>Base de données de la DGSCN¹⁷, DISER, MICS, PNUD et UNICEF</p> <p>Enquête PNLGMA</p>	<p>Responsable : MS</p> <p>Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales Formations sanitaires privées</p>
<p>Résultat de produit 3.1.1 Les adolescent(e)s ont des meilleures connaissances sur les services SSR, y compris l'utilisation des méthodes contraceptives.</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'adolescent(e)s ayant des connaissances exactes et approfondies sur les services SSR, y compris l'utilisation des méthodes contraceptives 	<p>Études CAP en début, à mi-parcours et à la fin du programme auprès d'un échantillonage d'adolescentes</p>	<p>Responsable : MEPS, MASPFA</p> <p>Structures associées : MS, MASPFA OSC, ONG internationales Formations sanitaires privées</p>
<p>Intervention 3.1.1.1. Sensibilisation des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves adolescent(e)s touché(e)s par 	<p>Rapport d'activités de sensibilisation</p>	<p>Responsable : MEPS</p> <p>Structures associées :</p>

¹⁷Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement

adolescent(e)s sur les services SSR, y compris l'utilisation des méthodes contraceptives	les activités de sensibilisation sur les services SSR y compris l'utilisation des méthodes contraceptives		METFPI, MS, MASPFA OSC, ONG internationales
Intervention 3.1.1.2. Sensibilisation des apprentis, des maîtres artisans, des adolescent(e)s domestiques, des portefaix et des travailleuses de sexe sur les services SSR, y compris l'utilisation des méthodes contraceptives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'apprenti(e)s et des maîtres artisans adolescent(e)s touché(e)s par les activités de sensibilisation sur les services SSR et l'utilisation des méthodes contraceptives 	Rapport d'activités de sensibilisation	Responsable : MASPFA Structures associées : MS, MASPFA, METPFI OSC
Résultat de produit 3.1.2 La qualité des services intégrés de SSR adaptés aux adolescents en milieu extrascolaire est améliorée.	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • % de entres de santé offrant des services SSR adaptés aux adolescent(e)s selon le protocole en SR • % de centres de jeunes offrant des services SSR de qualité • % de formations sanitaires privées offrant les services SSR adaptés aux adolescents selon le protocole en SR 	Base de données du Ministère de la santé	Responsable : MS, Structures associées : ATBEF, OSC, PTF, ONG internationales Services de santé de confessions religieuse Formations sanitaires privées
Intervention 3.1.2.1 Approvisionnement des centres de santé et des centres de jeunes en produits SSR, y compris des produits contraceptifs et des kits de prise en charge des IST	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • % de entres de santé n'ayant pas connu de rupture de stocks de produits SSR, y compris des produits contraceptifs et les kits de prise en charge des IST, au cours des 6 derniers mois 	Base de données du Ministère de la Santé Rapport de stock des centres de santé et des centres de jeunes	Responsable : MS Structures associées : PTF, ONG internationales

	<ul style="list-style-type: none"> • % de centres de jeunes n'ayant pas connu de rupture de stocks de produits SSR, y compris des produits contraceptifs et des kits de prise en charge des IST, au cours des 6 derniers mois 		
<p>Intervention 3.1.2.2. Mise en place d'un programme pilote de subvention des produits contraceptifs pour les adolescent(e)s dans les zones les plus touchées par les grossesses précoces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescent(e)s bénéficiant de produits contraceptifs subventionnés par le programme pilote de subvention de produits contraceptifs 	<p>Registre des centres de santé Rapport d'activités du programme pilote</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : PTF, ONG internationales</p>
<p>Intervention 3.1.2.3. Renforcement des capacités du SNSJA pour l'offre des services SSR aux adolescent(e)s et jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnel du SNSJA formé dans l'offre de services SSR adaptés aux adolescent(e)s • L'existence d'une stratégie nationale de SRAJ 	<p>Rapport d'atelier Procès-verbaux et rapport du processus pour l'élaboration de la stratégie nationale SRAJ</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : MASPFA ONG internationales, PTF</p>
<p>Intervention 3.1.2.4. Supervision facilitante des prestataires et centres offrants des services SSR adaptés aux adolescent(e)s</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites de supervisions facilitante multisectorielles réalisées 	<p>Rapports de visites de supervision</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : MASPFA ONG internationales, PTF</p>
<p>Intervention 3.1.2.5 Remise à niveau de tous les prestataires de soins en SSR adaptés aux adolescent(e)s selon le protocole en SR, y compris l'accueil et la PEC des adolescentes enceintes et accouchées dans les zones les plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires formés dans les protocoles en SR 	<p>Rapports d'ateliers</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : ONG internationales. PTF</p>

touchées			
<p>Intervention 3.1.2.6 Mise en place de structures adaptées (kiosques) pour la disponibilité des informations SR et des préservatifs dans les lieux stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures adaptées (kiosques) qui offrent des informations SR et des préservatifs dans les lieux stratégiques 	Rapports de réception des structures	<p>Responsable : MS Structures associées : ONG internationales, PTF</p>
<p>Résultat de produit 3.1.3 La qualité des services SSR offerts aux centres de jeunes et aux centres d'écoutes et de conseil aux victimes de VBG est améliorée.</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de jeunes offrant des services SSR • Pourcentage de centres d'écoute et de conseils aux victimes de VBG offrant des services de conseils SSR 	Base de données du MASPFA, Ministère en charge de la jeunesse	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MS, Ministère en charge de la jeunesse, MDBAJEJ OSC, PTF, ONG internationales</p>
<p>Intervention 3.1.3.1 Mise à disposition de personnel qualifié au niveau des centres de jeunes et des centres d'écoute de conseil aux victimes de VBG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de jeunes avec du personnel qualifié • Pourcentage de centres d'écoute et de conseils aux victimes de VBG avec du personnel qualifié 	Bases de données du MASPFA, Ministère en charge de la jeunesse	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MS, Ministère en charge de la jeunesse, OSC, PTF, ONG internationales</p>
<p>Intervention 3.1.3.2 Réhabilitation et équipement des centres de jeunes et des centres d'écoute de conseil aux victimes de VBG existants en mobiliers et consommables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de jeunes qui sont suffisamment équipé • Pourcentage de centres d'écoute et de conseils aux victimes de VBG qui sont suffisamment équipé 	Bases de données du MASPFA, Ministère en charge de la jeunesse	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MS, Ministère en charge de la jeunesse OSC, PTF, ONG internationales</p>
Résultat de produit 3.1.4	Indicateurs de produits	Base de données du	Responsable : MEPS

La qualité des services intégrés de SSR adaptés aux adolescent(e)s en milieu scolaire est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • % d'établissements scolaires ayant une infirmerie scolaire qui offre des services SSR • Nombre d'élèves bénéficiant des services SSR dans les infirmeries scolaires 	MEPS	Structures associées : MS OSC, PTF, ONG internationales
Intervention 3.1.4.1 Création ou réhabilitation et équipement d'infirmeries scolaires offrant des services SSR	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infirmeries scolaires créées ou réhabilitées 	Base de données du MEPS Rapport d'activités	Responsable : MEPS Structures associées : MS, OSC, PTF
Intervention 3.1.4.2 Approvisionnement des produits SSR dans les infirmeries scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infirmeries scolaires n'ayant pas connu de rupture de stocks de produits SSR au cours des derniers 6 mois 	Base de données du MEPS Rapport de stock des infirmeries scolaires	Responsable : MEPS Structures associées : MS ONG internationales, PTF
Intervention 3.1.4.3 Formation des prestataires des infirmeries scolaires en SSR adaptée aux adolescent(e)s	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires des infirmeries scolaires formés dans l'offre de services SSR adapté aux adolescent(e)s 	Rapport d'atelier	Responsable : MEPS Structures associées : MS ONG internationales, PTF
Résultat d'effet 3.2 Un plus grand nombre d'adolescentes utilisent des services de soins maternels	Indicateurs d'effet <ul style="list-style-type: none"> • % d'adolescentes enceintes ayant fait la CPN • % d'adolescentes enceintes ayant accouchée dans un centre de santé avec assistance d'un personnel qualifié • % d'adolescentes accouchées ayant bénéficié des soins post-partum de qualité 	Base de données du Ministère de la santé	Responsable : MS Structures associées : MASPFA OSC, PTF, ONG internationales
Résultat de produit 3.2.1.	Indicateurs de produits	Études CAP en	Responsable : MS

Les adolescentes enceintes ont des meilleures connaissances sur les services de soins maternels.	<ul style="list-style-type: none"> • % d'adolescentes enceintes ayant des connaissances exactes et approfondies sur les soins de santé maternelle 	début, à mi-parcours et à la fin du programme auprès d'un échantillonnage d'adolescentes	Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales
Intervention 3.2.1.1 Sensibilisation des adolescentes enceintes sur la santé maternelle dans les zones les plus touchées par les grossesses précoces	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescentes touchées par les activités de sensibilisation sur les soins de santé maternelle 	Rapport d'activités de sensibilisation	Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales
Intervention 3.2.1.2 Production de supports IEC/CCC en langues locales sur l'importance des soins de santé maternelle pour les adolescentes enceintes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports IEC/CCC produits en langues locales sur l'importance des soins de santé maternelle pour les adolescentes enceintes 	Existence des supports Rapport d'activités de distribution des supports	Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales
Résultat de produit 3.2.2. L'accès aux soins de santé maternelle de qualité pour les adolescentes enceintes est amélioré	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • % de centres de santé offrant les services de santé maternelle aux adolescentes enceintes selon le protocole SR 	Base de données du Ministère de la santé	Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA, OSC, ONG internationales, les formations sanitaires confessionnelles et privées
Intervention 3.2.2.1 Renforcement des capacités des prestataires dans l'offre de soins de santé maternelle chez les adolescentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires formés dans l'offre de soins de santé maternelle chez les adolescentes enceintes 	Rapport d'ateliers	Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales
Intervention 3.2.2.1 Renforcement des capacités des prestataires dans l'offre de soins après-avortement chez les adolescentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires formés dans l'offre de soins après-avortement chez les adolescentes 	Rapport d'ateliers	Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales

<p>Intervention 3.2.2.2 Expérimentation d'un programme de subvention de soins de santé maternelle pour les adolescentes enceintes ou accouchées démunies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescentes enceintes ayant bénéficiée du programme pilote de subvention soins de santé maternelle 	<p>Registres de centres de santé Rapport d'activités</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : MASPFA, OSC, ONG internationales</p>
<p>Résultat d'effet 3.3 Un plus grand nombre d'adolescentes victimes de violences sexuelles bénéficient de services de prise en charge médicale, juridique et psychosocial</p>	<p>Indicateur d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescentes victimes de violences sexuelles ayant bénéficié de services de prise en charge médicale, juridique et psychosocial 	<p>Base de données du Ministère de la santé</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : MASPFA, MEPS OSC, PTF, ONG internationales</p>
<p>Résultat de produit 3.3.1 La qualité des services de prise en charge médicale, juridique et psychosociale des adolescentes victimes de violences sexuelles est améliorée</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de centres de santé offrant les services de prise en charge médicale aux adolescentes victimes de violence sexuelle 	<p>Base de données du Ministère de la santé</p>	<p>Responsable : MS Structures associées : MEPS, MASPFA OSC, ONG internationales</p>
<p>Intervention 3.3.1.1. Renforcement de la prise en charge médicale, juridique et psychosociale des adolescentes victimes de violences sexuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de système de référencement entre des centres de santé et des services juridiques et psychosociaux pour les adolescentes victimes de violences sexuelle • Nombre de personnel formé dans la prise en charge médicale, juridique et psychosociale des adolescentes victimes de violences sexuelles 	<p>Rapport de supervisions facilitantes Rapport d'ateliers Rapport d'activités des structures de prise en charge</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MEPS, MS OSC, ONG internationales</p>

Axe stratégique 4 : Leadership des adolescentes et renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC

Le leadership des adolescentes est primordial non seulement pour former des leaders de demain, mais aussi pour identifier des solutions les plus efficaces pour résoudre les problèmes actuels. C'est pourquoi cet axe a pour objectif de renforcer le leadership des adolescentes dans la lutte contre les grossesses et mariages précoces. Reconnaissant l'importance de l'implication des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et les OBC/OSC, les interventions vont renforcer les capacités des acteurs à s'engager davantage dans la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes.

Figure 4 : Chaine de résultats Axe Stratégique 4



Tableau 5 : Cadre de résultats Axe Stratégique 4

Axe Stratégique 4 : Leadership des adolescentes et renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsables et Structures associées
<p>Résultats d'effet 4.1 Le leadership des adolescentes et l'implication d'organisations de jeunes dans la lutte contre les grossesses et mariages précoces sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % d'adolescentes qui déclarent avoir été impliquées dans des actions de lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes • Nombre d'organisations de jeunes impliquées dans la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes 	<p>Rapport de formation Rapport de suivi</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes</p>
<p>Résultat de produit 4.1.1 Un plus grand nombre d'interventions sont organisées et réalisées par des adolescent(e)s et jeunes (avec l'appui des personnes ressources) pour lutter contre les grossesses et mariages chez les adolescentes</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions de lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes organisées par des adolescent(e)s ou associations de jeunes • Nombre d'associations de jeunes opérationnelles sur le terrain dans la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes 	<p>Rapport de formation Rapport d'activités Rapport de revue annuelle</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes</p>
<p>Intervention 4.1.1.1 Renforcement des capacités des organisations de jeunes sur l'élaboration et gestion des projets, en techniques de communication, en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescent(e)s renforcés en élaboration et gestion des projets, en techniques de communication, en développement personnel, 	<p>Rapport de formation Rapport d'activités Rapport de revue annuelle</p>	<p>Responsable : MASPFA Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes</p>

développement personnel, en communication enfant-enfant et en techniques de recherches dans le cadre de la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes	<p>en communication enfant-enfant et en techniques de recherches dans le cadre de la lutte contre les grossesses et mariages précoces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations de jeunes renforcés en élaboration et gestion des projets, en techniques de communication, en développement personnel, en communication enfant-enfant et en techniques de recherches dans le cadre de la lutte contre les grossesses et mariages précoces 		
Intervention 4.1.1.2. Appel à sélection de projets élaboré par des adolescent(e)s et jeunes sur les mariages et grossesses précoces	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets dirigés par les jeunes sélectionnés pour l'appel à sélection 	Rapport de projets Rapport d'activités	Responsable : MDBAJEJ/ MASPFA Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes
Intervention 4.1.1.3. Production des outils pour renforcer les capacités des adultes à travailler avec les adolescents et jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils produits pour renforcer les capacités des adultes à travailler avec les adolescents et jeunes. 	Rapport de projets Rapport d'activités	Responsable : MDBAJEJ/ MASPFA Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes
Résultat d'effet 4.2 Les parents, les communautés et les leaders	Indicateurs d'effet <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations de 	Enquête PNLGMAÉtudes	Responsable : MASPFA Structures associées :

traditionnels et religieux s'engagent dans la lutte contre les grossesses et mariages des adolescentes	parents et de leaders communautaires, traditionnels et religieux déclarant être impliqués dans la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes	CAP en début, à mi-parcours et à la fin du programme auprès d'un échantillonnage déterminé	MDBAJEJ, MS, OSC, PTF Association des jeunes
Résultat de produit 4.2.1 La communication parent-enfant sur la SSR et les mariages précoces est améliorée	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • % de parents déclarant avoir une bonne communication avec leurs enfants adolescents sur la SSR et le mariage précoce • % d'adolescents déclarant avoir une bonne communication avec leurs parents sur la SSR et le mariage précoce 	Enquête PNLGMA Études CAP en début, à mi-parcours et à la fin du programme auprès d'un échantillonnage déterminé Rapports d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS, OSC, PTF, FASPAREL-Togo Association des jeunes
Intervention 4.2.1.1. Sensibilisation des parents sur l'importance des études post-primaires et universitaires des adolescentes et sur la nécessité d'encourager leurs filles élèves et apprenties enceintes à poursuivre leurs études ou l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de parents sensibilisés 	Rapports d'activités	Responsable : MEPS/ METFPI Structures associées : MASPFA, MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES, FASPAREL-Togo
Intervention 4.2.1.2. Renforcement des capacités des parents et de maîtres artisans sur la SSR des adolescent(e) y compris les phénomènes de grossesses et mariages précoces	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents modèles formés PE formés • Nombre de maîtres artisans modèles PE formés 	Rapports d'ateliers	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES, FASPAREL-Togo
Intervention 4.2.1.3.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents 	Rapports d'activités	Responsable : MASPFA

Renforcement de capacités des parents modèles/leaders, les patronnes/patrons d'atelier sur l'éducation et sur l'importance du dialogue parents-enfants	modèles/leaders, de patronnes/patrons d'ateliers formés sur l'éducation et sur l'importance du dialogue parents – enfants	Rapport d'Ateliers	Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES, FASPAREL-Togo
Intervention 4.2.1.4 Production de supports d'IEC/CCC adaptés aux parents sur la communication parents-enfants relatif aux thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports d'IEC/CCC adaptés aux parents sur la communication parents-enfants relatif aux thématiques • Nombre de spots diffusés sur le dialogue parents-enfants 	Existence de supports Rapport d'activités de distribution des supports	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES, FASPAREL-Togo
Résultat de produit 4.2.2 Les connaissances des communautés sur les grossesses et mariages chez les adolescentes et les bonnes pratiques culturelles pour lutter contre les deux phénomènes (surtout dans les zones les plus touchées) sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • % de membres des communautés ciblées ayant des connaissances 	Enquête PNLGMA en début, à mi-parcours et à la fin du programme auprès d'un échantillonnage déterminé Rapports d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES
Intervention 4.2.2.1. Activités d'IEC/CCC en direction des communautés sur les grossesses et mariages précoces	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports IEC/CCC produits • Nombre d'Interventions d'IEC menés au sein des communautés • Nombre de personnes touchées par les Interventions IEC/CCC 	Rapport d'activités	Responsable : MDBAJEJ Structures associées : MASPFA, MS, MEPS, MCCFC OSC, PTF, Association des jeunes, COGEP, COGERES
Intervention 4.2.2.2 Élaboration et vulgarisation d'un répertoire des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un répertoire de bonnes pratiques culturelles qui protègent les adolescentes 	Existence du répertoire Rapport d'activités	Responsable : MCCFC Structures associées : MASPFA

culturelles qui protègent les adolescentes contre les grossesses et mariages	contre les grossesses et mariages		Leaders traditionnels et religieux Association des jeunes, OSC, PTF
Intervention 4.2.2.3 Promotion des bonnes pratiques culturelles répertoriées (cf. 4.2.2.2) lors des journées évènementielles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités communautaires pour la promotion de bonnes pratiques culturelles organisées lors des journées évènementielles 	Rapport d'activités de journées évènementielles	Responsable : MCCFC Structures associées : MASPFA MCFC Leaders traditionnels et religieux Association des jeunes, OSC, PTF
Résultat de produit 4.2.3 Les capacités des leaders traditionnels et religieux sur la thématique de grossesses et mariages chez les adolescentes sont renforcées (dans les zones les plus touchées)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déclarations publiques faites par des leaders traditionnels et religieux pour lutter contre les grossesses et mariages précoces • Nombre de leaders traditionnels et religieux ayant signé des déclarations publiques contre les grossesses et mariages précoces 	Rapport d'activités Articles de presse	Responsable : MASPFA Structures associées : MS, MDBAJEJ, MCCFC OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux
Intervention 4.2.3.1 Vulgarisation et suivi de la déclaration Notsè	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions réalisées pour vulgariser la Déclaration de Notsè • Nombre de suivis relatif à la Déclaration de Notsè 	Rapport d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MCCFC OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux
Intervention 4.2.3.2 Sensibilisation des leaders traditionnels et religieux sur les thématiques des grossesses et mariages chez les adolescentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de sensibilisation menées auprès des leaders traditionnels et religieux • Nombre de leaders 	Rapport d'activités de sensibilisation	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MCCFC OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et

	traditionnels et religieux touchés par les activités de sensibilisation		religieux
Résultats d'effet 4.3 Les OSC/OBC sont plus aptes à intervenir efficacement dans la prévention et la prise en charge des grossesses et mariages chez les adolescentes	Indicateurs d'effet <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OSC/OBC ayant obtenu des résultats positifs des projets et activités contre les grossesses et mariages chez les adolescentes 	Rapport d'activités de renforcement de capacités	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux
Résultat de produit 4.3.1 Un plus grand nombre d'OSC/OBC sont actives dans la lutte contre les grossesses et mariages chez les adolescentes	Indicateurs de produits <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OSC/OBC impliquées dans la lutte contre les grossesses et mariages précoces 	Rapport d'activités	Responsable : MASPFA Structures associées : MS, MDBAJEJ, OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux
Intervention 4.3.1.1 Renforcement des capacités des agents des OSC/OBC et autres acteurs sur les thématiques de grossesses et mariages précoces et suivi post formation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents des OSC/OBC et autres acteurs formés sur la thématique des grossesses et mariages chez les adolescentes • Nombre d'ateliers de formations organisés pour former des agents des OSC/OBC et autres acteurs sur la thématique des grossesses et mariages chez les adolescentes • Nombre de suivis réalisés 	Rapport d'atelier	Responsable : MASPFA Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux
Intervention 4.3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux 	Existence des	Responsable : MASPFA

<p>Mise en place de réseaux communautaires de protection des personnes dénonçant les cas mariages précoces et exécutant les Interventions sur le terrain</p>	<p>communautaires de protection des personnes dénonçant les cas mariages précoces et exécutant les Interventions sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de mariages précoces dénoncés par les réseaux communautaires 	<p>réseaux Rapports d'activités Articles de presse</p>	<p>Structures associées : MDBAJEJ, MS OSC, PTF, Association des jeunes, Leaders traditionnels et religieux. Forces de l'ordre</p>
--	--	--	--

Axe stratégique 5 : Coordination, plaidoyer, mobilisation de ressources et suivi et évaluation

Une bonne coordination, une gestion efficace, un système de suivi et évaluation performant sont essentiels pour la réussite de tout programme. Il est également important de mobiliser suffisamment de ressources pour sa mise en œuvre. À cet égard, cet axe vise à assurer la mise en place des mécanismes efficaces de coordination, de gestion, de suivi & évaluation et de mobilisation de ressources. Les cadres institutionnel et organisationnel (mécanisme de coordination) et de suivi & évaluation sont décrits plus amplement dans le chapitre suivant.

Figure 5 : Chaîne de résultats Axe Stratégique 5

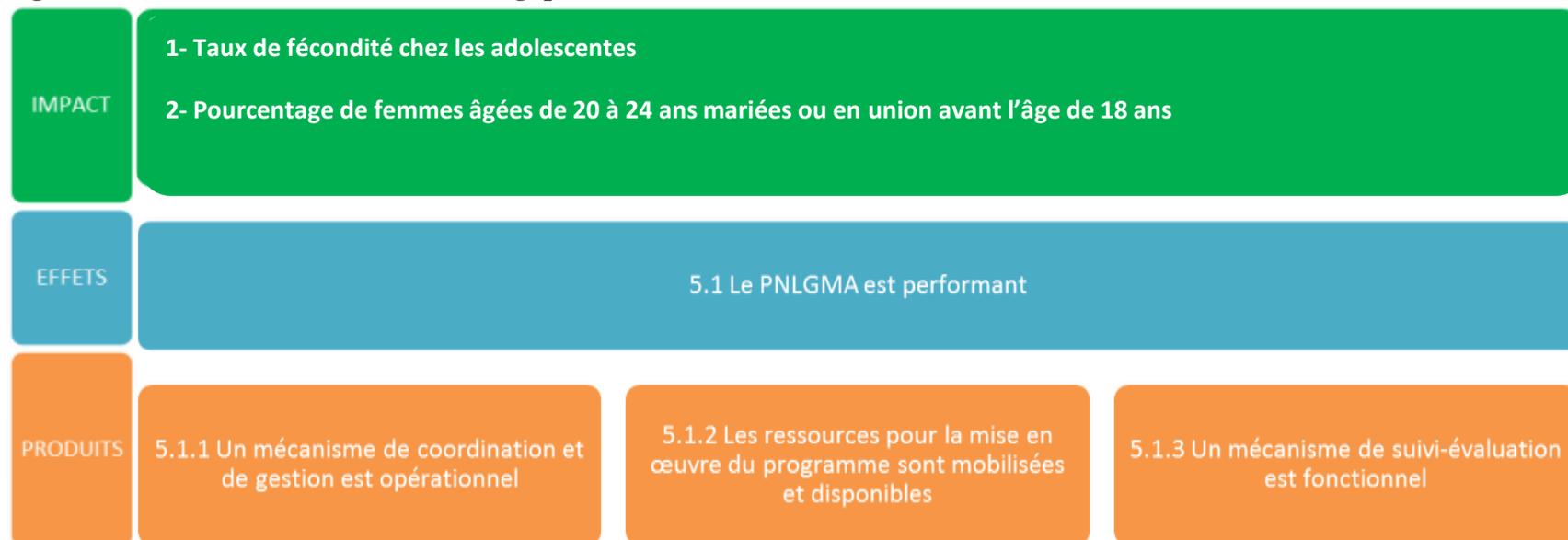


Tableau 6 : Axe Stratégique 5

Axe stratégique 5 : Coordination, plaidoyer, mobilisation de ressources et suivi et évaluation			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsables et Structures associées
<p>Résultats d'effet 5.1 Le PNLGMA est performant</p>	<p>Indicateurs d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau d'atteinte des résultats du programme 	<p>Rapports de performance (rapports réguliers d'activités) Rapport d'évaluation finale</p>	<p>Responsable : CMP Structures associées: MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC, MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES</p>
<p>Résultats de produit 5.1.1 Un mécanisme de coordination et de gestion est opérationnel</p>	<p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de coordination réalisées Nombre de membres du CMP et CTM ayant participé à toutes les réunions de coordination 	<p>Rapport d'activités Existence de mécanismes PV des réunions</p>	<p>Responsable : CMP Structures associées: MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC, MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES</p>
<p>Intervention 5.1.1.1 Mise en place d'un cadre de coordination et de gestion</p>	<p>Indicateurs de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un cadre de coordination Existence du dispositif intégré d'intervention multi sectorielle au niveau central et déconcentré 	<p>Décret /arrêté de création et de nomination</p>	<p>Responsable : CMP Structures associées: MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC, MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et</p>

			religieux, les COGEP et COGERES
Intervention 5.1.1.2 Dotation des ressources de fonctionnement à la CNP, au CMP et au CTM	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'assistance financière et technique • Existence de lignes budgétaires au niveau des ministères et collectivités locales 	Budget Niveau de consommation budgétaire	Responsable : CMP Structures associées: MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Résultats de produit 5.1.2. Les ressources pour la mise en œuvre du programme sont mobilisées et disponibles	Indicateurs de produit <ul style="list-style-type: none"> • Niveau des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PNLGMA • Nombre de conventions de financement signées • Existence de lignes budgétaires au niveau des ministères • Existence de lignes budgétaires au niveau des collectivités locales 	Document de stratégie Conventions de financement signées Budgets ministériels Budgets de collectivités locales	Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Intervention 5.1.2.1 Plaidoyer pour le financement du programme en direction des partenaires nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes budgétaires • Nombre d'acteurs touchés par le plaidoyer 	Rapports d'activités de plaidoyer Rapports financiers	Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les

			leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Intervention 5.1.2.2. Mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de stratégie de mobilisation de ressources • Existence de plans annuels de mobilisation de ressources • Montant de ressources mobilisées 	Document de stratégie de mobilisation de ressources Rapport des Plans annuels de mobilisation de ressources	Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Résultatde produit 5.1.3 Un mécanisme de suivi-évaluation est fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de complétude • taux de promptitude • taux d'exactitude 	Fiches de collecte PV des réunions techniques Rapport d'activités	Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Intervention 5.3.1.1 Collectes et validation des données de routine	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur les grossesses et mariages chez les adolescentes est constituée et régulièrement mise à jour • Nombre de circuits de collecte de données renforcés • Nombre de réunions périodiques organisées 	Fiches de collecte PV des réunions techniques Rapport d'activités	Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES
Intervention 5.3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombred'études et recherches 	Rapport d'études et	Responsable : CMP

<p>Études périodiques et recherches opérationnelles sur le programme</p>	<p>réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches opérationnelles organisées 	<p>de recherches opérationnelles</p>	<p>Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES</p>
<p><i>Intervention 5.3.1.3</i> Diffusion des données de routine et de recherches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études diffusées • Nombre de publications réalisées • Nombre de rencontres de partage nationales et internationales auxquelles le programme a participé 	<p>Rapport de revues Revue périodiques Rapport de mission de participation aux rencontres de partage</p>	<p>Responsable : CMP Structures associées : MASPFA, MEPS, METPFI, MS, MDBAJEJ, MCCFC , MJRIR, les ONG internationales, les OSC/OBC, les CRM et organisations syndicales, les leaders traditionnels et religieux, les COGEP et COGERES</p>

V. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PNLGMA

Totalement intégré dans l'agenda du gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le PNLGMA est mis en œuvre par tous les ministères, les ONG internationales et Organisations de la Société Civile (OSC) concernées, chacun dans son domaine de compétence et représenté par un point focal.

Le programme sera mis en œuvre sous la haute responsabilité du Président de la République.

La supervision générale sera sous la tutelle d'un Comité Multisectoriel de Pilotage (CMP) placé sous l'autorité du Premier Ministre.

La coordination de la mise en œuvre du programme est assurée par la Coordination Nationale du Programme (CNP).

La Présidence de la République : Le Président de la République assure la haute autorité du PNLGMA, et préside les revues annuelles du Programme.

Le Comité Multisectoriel de Pilotage (CMP) :

Le CMP a pour mission de :

- définir les orientations et les directives politiques de la mise œuvre du PNLGMA ;
- assurer une communication et une information intersectorielle effective ;
- mobiliser les ressources internes et externes pour la mise en œuvre du programme ;
- valider les rapports de performance du programme ;
- approuver les budgets et programmes annuels d'action.

Le CMP est créé par décret pris en conseil des ministres. Il est présidé par le Premier Ministre et se réunit une fois tous les six mois.

La Coordination Nationale du Programme (CNP) : La CNP est une structure autonome responsable de la coordination globale de tout le programme. A ce titre, elle est chargée de :

- susciter l'implication effective des acteurs de tous les secteurs impliqués ;
- appuyer tous les ministères et les autres acteurs dans le développement d'un dialogue constructif dans le cadre du programme ;
- assurer la mise en œuvre technique du programme ;
- assurer une harmonie et une complémentarité des interventions ;
- assurer la coordination des ressources financières multilatérales, bilatérales et celles de l'État mobilisées en faveur du programme ;

- promouvoir et coordonner la recherche dans le domaine des grossesses et mariages précoces et assurer la diffusion de l'information ;
- organiser des réunions périodiques de suivi de l'exécution des activités planifiées avec les tous les Points Focaux de tous les partenaires du programme ;
- soumettre tous les six mois au CMP, avant la tenue de sa session ordinaire, un rapport sur l'évolution de la mise en œuvre du programme

Les membres *de la Coordination Nationale du Programme (CNP)* sont nommés par décret. Il s'agit d'un(e) coordinateur, un(e) assistant(e) de direction, un(e) comptable et d'un(e) responsable de suivi & évaluation.

Les points-Focaux des Ministères : tous les Ministères impliqués dans le programme nomment, chacun en son sein, un Point-Focal pour le programme et qui est d'office membre du Comité Technique Multisectoriel. Le rôle de ces points focaux est de :

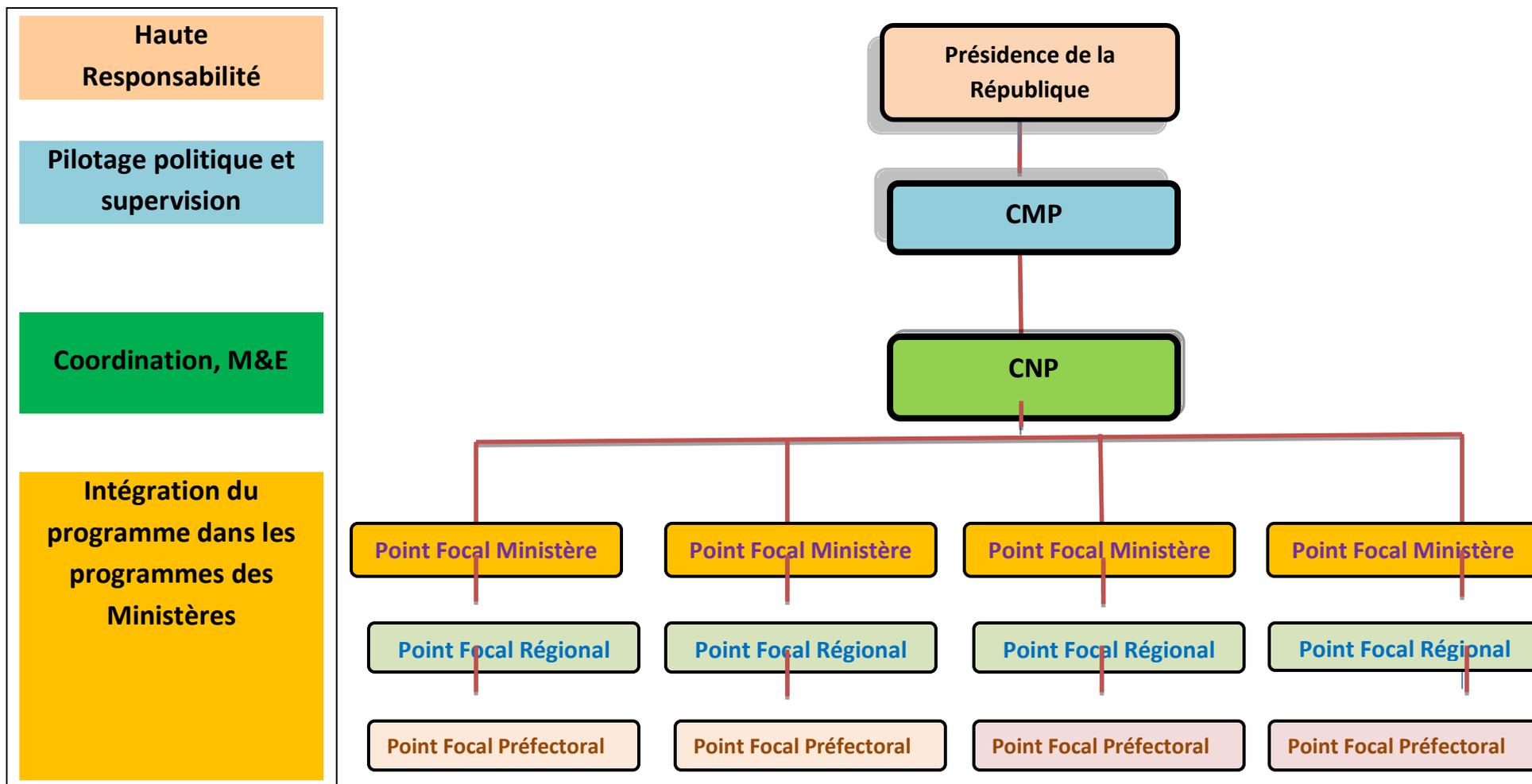
- appuyer les actions de coordination et de suivi du CNP ;

Les pointsfocaux régionaux, préfectoraux et locaux : Ils sont des représentants de leurs départements et veilleront à la mise en œuvre du programme à leur niveau.

Par ailleurs des structures déconcentrées du CMP présidées par les Préfets avec l'appui technique de Directeurs de la Planification seront créées au niveau des Régions et des Préfectures. Ces structures décentralisées se réuniront une fois par mois pour les préfectures et, une fois tous les deux mois pour les régions

Le schéma organisationnel de coordination du PNLGMA est sur la page suivante.

Figure 7 : ORGANIGRAMME DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PNLGMA



VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Les fonctions clés du système de S & E consistent à s'assurer que les activités entreprises par les acteurs du PNLGMA :

- a) sont mises en œuvre conformément au plan ;
- b) ont l'impact escompté sur les bénéficiaires ;
- c) sont efficaces, appropriées par les communautés et gérées de façon pérenne;
- d) sont pertinentes par rapport aux besoins et aux priorités des adolescentes ; et enfin
- e) sont suivies de façon à pouvoir identifier à temps les problèmes et les facteurs de risques.

Le système de S & E devra être adapté aux besoins des adolescentes et cohérent par rapport aux résultats attendus du PNLGMA. Pour s'assurer que les objectifs seront atteints, la gestion du programme doit suivre l'évolution au niveau des produits et des résultats de manière harmonieuse. Cela permettra à la coordination du programme, dans le but d'une gestion axée sur les résultats, de faire des ajustements adéquats dans la planification des interventions. Ainsi donc, l'efficacité et la pérennité des acquis du programme doivent être toujours de mise. Toutes les parties prenantes du programme (gouvernement aux niveaux national, régional et préfectoral, organisations partenaires, société civile...) devront s'assurer que les résultats sont effectivement atteints, et que les acquis seront sauvegardés après la fin du programme.

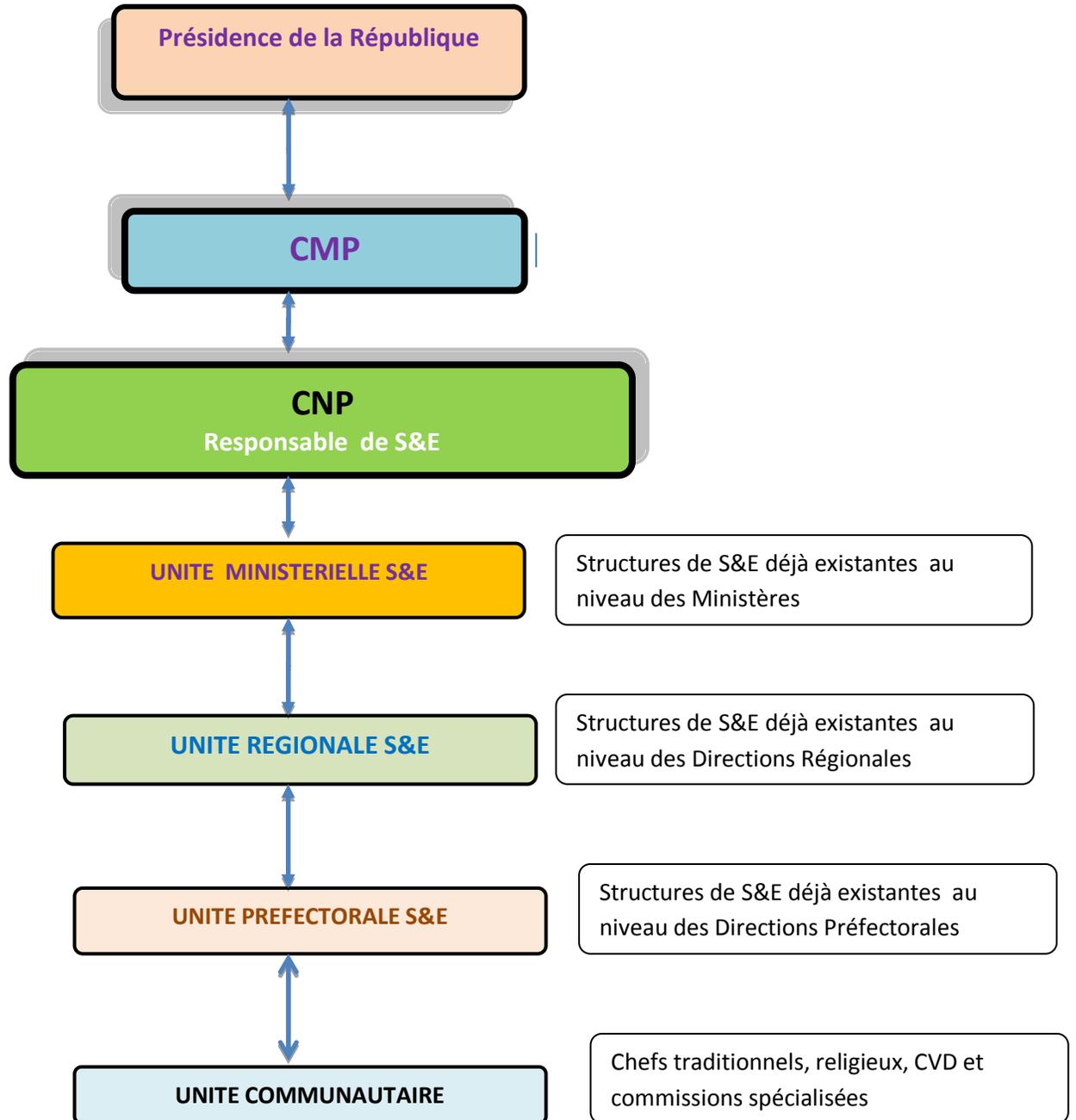
Tous les acteurs de mise en œuvre du programme sont responsables du cadre de suivi/évaluation et devront faire des rapports d'activités mensuels à envoyer à la CNP par le circuit proposé (cf. Figure 2) :

- Le niveau communautaire et la société civile remontent les rapports au niveau préfectoral;
- Le niveau préfectoral synthétise et remonte les rapports au niveau régional ;
- Le niveau régional synthétise et remonte les rapports au niveau ministériel (central).

Un canevas de rapport sera proposé par la CNP et validé par les Points Focaux

Une base de données, des enquêtes de routine, ainsi que la cartographie des activités devront être développées afin de s'assurer que la coordination du programme fonctionne de façon satisfaisante et qu'elles permettent de faire le suivi des activités mises en œuvre. Une revue annuelle se fera sous la responsabilité du CMP. À cet effet, une étude sera organisée afin de disponibiliser des données de bases pour la planification et le suivi des activités. Une évaluation à mi-parcours se fera en 2017 pour être en conformité avec les exigences de la SCAPE et permettre la planification des deux dernières années du programme. Une évaluation finale sera menée au terme du Programme.

Figure 8 : CIRCUIT DE SUIVI ET EVALUATION DU PNLMGA



Indicateurs de Suivi et Évaluation du PNLGMA

Le système de Suivi&Évaluation du PNLGMA couvre tous les aspects du programme (interventions, produits, effets et impacts) ainsi que les domaines d'intervention essentiels du PNLGMA et des partenaires.

Les indicateurs ont été retenus pour leur pertinence, leur validité et leur faisabilité. Les indicateurs d'impact, d'effet et de produits sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau de cohérence des indicateurs

Chaîne de résultats	Source de vérification	Valeur référence		Valeur cible				
		Valeur	Année	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateurs d'impact								
1- Taux de fécondité chez les adolescentes		88 pour 1000 femmes (MICS 4)						75 pour 1000 femmes ¹⁸
2- Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans		25,2% (MICS 4)						22%
Indicateurs d'effet								
1.1- Pourcentage d'adolescentes (15 à 19 ans) mariées ou non utilisant une méthode moderne de contraception								
1.2- Pourcentage d'auteurs d'abus sexuels commis sur les adolescentes								

¹⁸ Selon la projection moyenne des Nations Unies, ce taux sera 78.56% en 2020. Selon la projection bas, le taux sera de 71.30%

qui sont réprimés								
2.1- Pourcentage de cas de mariages précoces traités auprès des autorités compétentes								
Indicateurs de produit								
1.1.1- taux d'accès des adolescentes aux services SSR								
1.1.2- Taux d'accès à l'éducation sexuelle complète pour les adolescentes								
1.2.1- Niveau de protection des adolescentes contre les grossesses grâce aux textes juridiques								
1.2.2- Nombre de parents formés sur les droits des adolescentes et sur l'importance du dialogue parents – enfants								
1.2.3- Nombre d'enseignants et patronnes/patrons d'ateliers formés sur les droits des adolescentes et sur l'importance du dialogue parents – enfants								
1.2.4- Pourcentage d'adolescentes sensibilisées sur leurs droits et devoirs								
2.1.1- Proportion d'adolescentes sensibilisées sur les questions de mariages précoces								
2.1.2- Niveau de connaissance des parents sur les enjeux de mariages des adolescentes								

2.1.3- Niveau de protection des adolescentes contre les mariages précoces grâce aux textes								
2.1.4- Nombre d'associations identitaires de jeunes opérationnelles sur le terrain dans la lutte contre les grossesses des adolescentes								
2.1.5- Pourcentage de leaders traditionnels et religieux dont les capacités sont renforcés sur la thématique de mariages des adolescentes								

VII. SYNTHÈSE DU BUDGET DU PROGRAMME NATIONAL

Le budget est élaboré sur la base des informations de la pratique de budgétisation des partenaires financiers au Togo. Le principe de budgétisation s'est fondé sur le calcul des coûts unitaires des activités (atelier, mission, honoraires etc.) afin de le dupliquer sur les estimations.

Le budget a mis l'accent sur les 12 préfectures les plus touchées par les grossesses et les mariages chez les adolescentes, à savoir : *(données à intégrer quand la carte sera prête)*

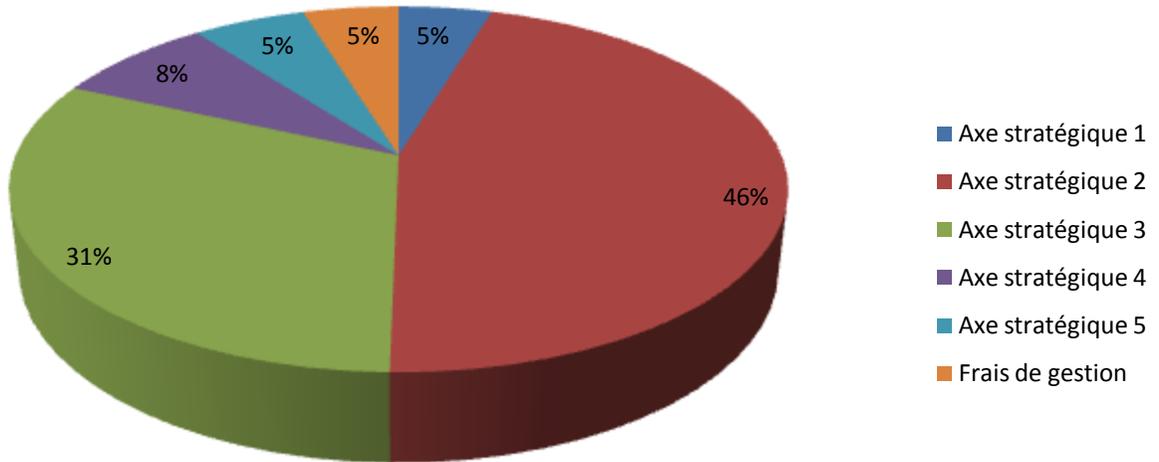
Les documents de référence suivants ont été utilisés pour estimer le budget :

- La liste de prix de l'ICON 2015
- Grille simplifiée des honoraires et per diem de février 2007 du SNU au Togo
- Grille des coûts unitaires utilisée pour la budgétisation des projets du Fonds Mondial
- Les factures proforma.

Le budget global est évalué à **17 575 765 704 (Dix Sept Milliards Cent Soixante Quinze Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Sept Cent Quatre)** Francs CFA dont 5% de frais de gestion repartit dans le tableau ci-après

AXE	INTITULE	MONTANT (FCFA)	%
Axe stratégique 1	Amélioration du cadre légal, juridique, réglementaire et institutionnel	790 034 954	4%
Axe stratégique 2 :	Accès et maintien des adolescentes dans le système éducatif et accès à l'éducation sexuelle complète	7 824 136 930	45%
Axe stratégique 3	Accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux adolescents	5 358 687 356	30%
Axe stratégique 4 :	Leadership des adolescentes et renforcement des capacités des familles, des communautés, des leaders traditionnels et religieux et des OBC	1 813 330 254	10%
Axe stratégique 5 :	Coordination, plaidoyer, mobilisation de ressources et suivi et évaluation	952 634 985	5%
	TOTAL ACTIVITE	16 738 824 480	95%
	FRAIS DE GESTION (5%)	836 941 224	5%
	TOTAL BUDGET	17 575 765 704	100%
AXE	INTITULE	MONTANT (FCFA)	%

REPARTITION DU BUDGET PAR AXE STRATEGIQUE



I. ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES CONCEPTS CLEFS

Adolescence : L'adolescence est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « la période de croissance et de développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de 10 et 19 ans ». ¹⁹ Cette définition est celle appliquée au Togo.

Grossesses chez les adolescentes : Au plan international, ce concept est défini comme des grossesses chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans. ²⁰ Mais vu la définition de l'adolescence au Togo (ci-haut) et reconnaissant les risques et conséquences néfastes associés aux grossesses chez les filles de moins de 15 ans, ce Programme définit les « grossesses chez les adolescentes » comme des grossesses chez les adolescentes de 10 à 19 ans.

Grossesse précoce : Une grossesse précoce est définie comme une grossesse qui survient avant l'âge de la majorité du pays (fixé au Togo à 18 ans). A cet effet, le concept de « grossesse précoce » englobe une tranche d'âge plus élargie que celle des « grossesses chez les adolescentes » (cf. ci-dessous), car il prend en compte les grossesses survenues même avant l'âge de 15 ans, qui sont reconnues comme celles à plus haut risque. ²¹

Mariage de l'adolescente : ce concept se réfère aux mariages chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Le Code des Personnes et de la Famille togolais fixe l'âge légal au mariage à 18 ans. ²² À cet effet, la plupart des mariages chez les adolescentes sont considérées comme des mariages précoces (cf. ci-dessous).

Mariage précoce : Un mariage précoce est un mariage dont l'homme ou la femme ou encore les deux n'ont pas atteint l'âge de 18 ans. ²³ Les mariages précoces sont souvent associés aux « mariages forcés », les enfants mariés étant considérés comme incapables - en raison de leur âge - de donner leur libre et plein consentement. Le mariage précoce est une violation de l'article 16 (2) de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui affirme que « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ». ²⁴

¹⁹ OMS, "Santé de l'adolescent", http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/fr/, 2013

²⁰ Loaiza, E. et Liang, M. 2013. *Adolescent Pregnancy: A review of the evidence*. UNFPA, New York.

²¹ Phipps, MG et Sower, M. 2002. *Defining early adolescent childbearing*. American Journal of Public Health. 92(1) :125-8

²² Code des personnes et de la famille du Togo, modifié par la loi organique n°2012-014

²³ UNFPA. 2012. *Marrying too Young: End Child Marriage*. New York, NY: UNFPA.

²⁴ Déclaration Universelle des droits de l'homme (adoptée le 10 décembre 1948, Résolution 217 (III) de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

II. ANNEXE 2 : Tableau de bord de suivi & évaluation

